Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 029-242900645-20251204-DDHEU_25_12_04-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 4 décembre de l'An Deux Mille Vingt-cinq à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25
Marie-Pierre BARIOU, Corine PÉRON, François GUET, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marc RAHER, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Katell CHANTREAU, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, Philippe LE MOIGNE, Isabelle CLÉMENT, Bertrand POULMARC'H, Christine TANGUY, Christelle DRÉANO, Ollivier DELBOT, Françoise PENCALET.
Pouvoirs : Marie-Thérèse HERNANDEZ, pouvoirs à Henri SAVINA
Frédéric LE LANN, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE
Gildas HÉMERY, pouvoirs à Isabelle CLÉMENT
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Christine TANGUY
Philippe CORNEC, pouvoirs à Ronan KERVAREC
André GUILLEMOT, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
Excusée : Anne-Marie KÉROURÉDAN

Secrétaire de séance : Henri SAVINA

DELIBÉRATION N° DDEHU-25-12-04

OBJET : Local commercial de Pouldergat - Loyer

Rapporteur : Marc RAHER

Douarnenez Communauté est propriétaire d'un local commercial sis 2 rue Ar Steir à Pouldergat d'une superficie de 98 m², local que la collectivité avait acquis, agrandi et aménagé en 2005.

Le local est actuellement mis à disposition de l'ULAMIR du Goyen à titre gratuit pour la distribution des paniers du groupement d'achats Court-Circuit de Pouldergat. Cette occupation est consentie à titre temporaire, le temps qu'un éventuel locataire ou acquéreur se manifeste.

Si tel était le cas, il convient d'adopter une délibération fixant le montant du loyer. La dernière délibération adoptant le montant du loyer comprenait le nom du locataire. Il est nécessaire de prendre une délibération générique mentionnant ce montant, afin d'être davantage réactif en cas de preneur.

Pour rappel ce montant avait été fixé à 400 € HT mensuel. Il est proposé de maintenir le montant du loyer mensuel à 400 € HT.

Vu l'avis favorable de la Commission aménagement et développement du 17 novembre 2025,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 novembre 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :
- **FIXER** le loyer mensuel du local commercial de Pouldergat à 400 € HT,
- **AUTORISER** Mme la Présidente à signer les éventuels contrats d'occupation à intervenir.

Fait et délibéré le 4 décembre 2025.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DOUARNENEZ COMMUNAUTÉ

Le secrétaire,
Henri SAVINA